



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2021

(Du 1^{er} décembre 2020)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2021. Ce rapport comprend le compte de résultats et d'investissements. De plus, les projets de règlements et arrêtés I à VII mentionnés en fin de rapport sont rendus nécessaires par la fusion entre les communes de Neuchâtel, Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin et ont un impact direct ou indirect sur le présent budget. Ceux-ci font l'objet d'une note d'accompagnement séparée remise à votre Autorité.

A. INTRODUCTION

Le budget 2021, élaboré selon le modèle comptable harmonisé MCH2, présente

un bénéfice de 26'900 francs.

Le présent budget est le résultat des travaux du comité de pilotage du processus de fusion (COPIL) et en particulier de son groupe de travail sur les finances, dans lesquels l'ensemble des communes parties à la fusion étaient représentées. En ce sens, il s'inscrit dans la continuité des principes fixés par la Convention de fusion, avec la volonté de garantir les prestations et les droits existants, d'harmoniser le coefficient fiscal à la baisse tout en visant l'équilibre budgétaire. Ainsi, les effectifs 2021 correspondent aux effectifs cumulés des quatre communes.

Cet exercice a été rendu particulièrement difficile par les impacts financiers et économiques de la Covid-19 qui, en plus de la baisse marquée des recettes fiscales prévue en 2021, font planer une forte incertitude sur les exercices à venir. La réclamation déposée concernant l'élection du Conseil communal s'est ajoutée à ce contexte difficile. Il est cependant nécessaire que la commune fusionnée puisse disposer d'un budget au 1^{er} janvier 2021 lui permettant de fonctionner et de garantir les prestations fournies à la population.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la répartition des 1'140 collaborateurs-trices dans les différents offices de la nouvelle commune n'est pas encore entièrement terminée. C'est la raison pour laquelle le budget qui vous est présenté ne montre que la répartition des charges et des revenus par nature et de manière générale, tel que présenté dans le compte de résultats en p.5.

En effet, sans les charges de personnel, la présentation détaillée des charges et des revenus par service et office ne ferait pas sens. Cette présentation plus détaillée vous sera fournie au mois de février prochain et vous permettra, ainsi qu'aux services de l'administration et au Conseil communal, d'assurer le suivi budgétaire 2021. A noter toutefois que la compilation des recettes et des charges des quatre communes ainsi que la nouvelle organisation administrative de la commune fusionnée rendront très complexes les comparaisons détaillées avec les chiffres des années précédentes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement brutes, ce ne sont pas moins de 83 millions de francs (patrimoine administratif), dont 43 millions de francs dans les domaines autoporteurs, qui sont prévus dans le présent budget. Les priorités fixées lors des travaux préparatoires dont notamment la volonté d'investir au profit des générations futures à travers l'ensemble du territoire de la commune fusionnée ainsi et de soutenir le développement économique et l'emploi tout en respectant les dispositions réglementaires en matière d'autofinancement ont permis de déterminer l'ampleur des investissements à prévoir en 2021. Notons que 77% des investissements prévus concernent des crédits déjà accordés.

On pourra ainsi citer le cheminement piétonnier entre la gare de Corcelles-Peseux et la Rue-à-Jean, l'aménagement du parc public aux Gouttes d'Or, le concours d'architecture pour l'avenir du Collège Latin, le début de la réalisation du secteur 1 des Jeunes-Rives, la suite de l'étape 2 de la restauration de la Collégiale, la réalisation du pavage et du dallage au Bourg et à la Collégiale de Valangin, le début de la réalisation du Pôle muséal, la rénovation de la station de traitement de Champ-Bougin ou encore celle de la STEP et la traversée de Peseux. En outre, des montants supplémentaires ont été prévus pour augmenter les investissements dans le patrimoine financier et administratif.

La dette quant à elle devrait se fixer à 467 millions de francs du fait des importants investissements prévus au budget, mais sans conséquence négative sur la charge d'intérêts compte tenu du niveau bas des taux. La fortune nette devrait s'établir à 138 millions de francs au 1^{er} janvier prochain. Les fonds et les réserves cumulés des quatre communes se montaient à 490 millions de francs au 31 décembre 2019.

D'une manière générale, les revenus fiscaux des personnes physiques et des personnes morales sont fortement touchés par les effets attendus de la crise liée au Covid. Les diminutions de recettes estimées se montent à 23,4 millions de francs.

La baisse du coefficient de 72 à 65 points pour les contribuables des communes de de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin représente une diminution de recettes de 2,55 millions de francs pour le budget 2021.

1. Situation conjoncturelle

Quelles seront les répercussions économiques que laissera la pandémie du coronavirus ou Covid-19 qui, en quelques semaines, a déferlé sur le monde au départ de la ville de Wuhan, au centre de la Chine ? C'est la question que nombre de prévisionnistes se posent en vue d'établir leurs scénarios conjoncturels. Aux Etats-Unis, la pandémie a, en 2 mois, fait grimper le taux de chômage à des niveaux comparables à ceux des années 30. La fermeture des frontières, des industries et commerces s'est également traduite par un choc sans précédent

en Europe poussant les Etats à devoir présenter des plans de relance économique de grande envergure. Régions et pays qui en cet automne 2020 doivent affronter la seconde vague de l'épidémie de Covid-19. C'est ainsi que des pans entiers de l'activité économique sont touchés, l'on pense aux branches de l'hôtellerie et de la restauration, les secteurs culturels et de loisirs, le commerce de détail, les industries d'exportation.

De l'expérience vécue au printemps dernier, il s'agira cette fois-ci de tirer le meilleur rapport possible entre mesures sanitaires et coût économique. De leurs côtés, les banques centrales ont explicitement annoncé qu'elles maintiendront une politique monétaire expansive sans aucune velléité de revoir les taux d'intérêt à la hausse dans un avenir proche. C'est donc sans surprise que la Banque Nationale Suisse (BNS) a, en septembre dernier, annoncé le maintien à -0,75% de son taux directeur. Le groupe d'experts de la Confédération a ensuite publié ses pronostics et prévoit un recul du PIB de 3,8% pour 2020 mais une croissance de 3,8% en 2021. En ce sens, les activités industrielles du canton de Neuchâtel fortement touchées en 2020 pourraient voir une reprise plus marquée en 2021 pour autant que la conjoncture mondiale puisse bénéficier d'une stabilisation de la situation épidémiologique.

2. Situation budgétaire

Ce premier budget de la commune fusionnée est construit sur la base de la consolidation des budgets 2020 des quatre communes afin de garantir la reprise de l'intégralité des charges et des revenus. Les répondants des sections et services de la Ville de Neuchâtel ont été chargés d'intégrer les données des autres communes, avec la collaboration de leurs administrateurs, dans les natures des entités et services dont ils ont la responsabilité et selon la structure organisationnelle de la Ville de Neuchâtel de 2020.

Ces chiffres ont ensuite été adaptés par les répondants en tenant compte des effets de la fusion sur certains d'entre eux. Il peut s'agir notamment des subventions reçues (péréquation, participation de l'état à la fusion,...) ou versées (péréquation, part aux transports,...), des taxes (tarifs), des impôts (effets des réformes, effet de la crise) et concernent toutes les natures de charges et de revenus.

Les imputations internes n'ont été introduites que lorsqu'elles étaient strictement nécessaires soit dans les domaines autoporteurs (eau, Step, déchets, ports) et pour les services refacturant leurs prestations (électricité, gaz, chauffage à distance, téléseuil, sécurité, centre d'orthophonie, accueil pré et parascolaire).

Ce premier budget s'inscrit donc comme vous l'aurez compris dans un contexte extrêmement difficile ayant un impact direct sur les recettes fiscales. Le processus d'optimisation des charges et des recettes visant à pérenniser un équilibre durable de nos budgets futurs est donc freiné par des recettes fiscales en baisse de plus de 24 millions de francs.

Un objectif d'économie sur les charges de biens et services (BSM) et sur les charges de personnel a été introduit au budget 2021. Pour les BSM, il s'inscrit, par mesure de simplification, sous la forme d'un montant négatif de 2 millions de francs au titre de « marge pour variation d'intensité ». Pour les charges de personnel, estimées sur la base des effectifs 2020 cumulés des quatre communes, celles-ci sont diminuées d'un montant de 2 millions de francs correspondant à l'écart statistique constaté ces dernières années.

Le bénéfice de 26'900 francs résulte d'une part, de la dissolution des réserves excédentaires de réévaluation du patrimoine administratif de Neuchâtel et Peseux pour un montant total de plus de 26 millions de francs et d'autre part, à un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 15 millions de francs rendu possible par les effets de la crise du Covid sur les recettes fiscales.

Les efforts pour mettre en adéquation, sur le long terme, nos charges et nos recettes dans le but d'améliorer encore le compte de résultats et le résultat opérationnel se poursuivent. Si plusieurs réorganisations de services et prestations portent déjà leurs fruits, d'autres réflexions de réorganisation sont poursuivies dans le cadre de l'organisation de la nouvelle commune. Au vu du contexte économique particulièrement incertain, des impacts directs de la Covid-19 sur ce budget mais aussi de la compilation de données provenant de quatre communes dans le cadre d'un processus institutionnel plusieurs fois chamboulé, il est toutefois difficile d'identifier l'ampleur exacte d'un éventuel déficit structurel. Ces réflexions devront être reprises au cours des mois et années à venir par les nouvelles Autorités.

Avec la création de la nouvelle commune, les chiffres présentés ci-dessous ne peuvent pas être comparés à ceux des années antérieures.

B. COMPTE DE RESULTATS

	Budget 2021
Charges d'exploitation	332'026'200
30 Charges de personnel	98'000'000
31 Charges de biens et services, autres	66'747'400
33 Amortissements du patrimoine adm.	26'181'600
35 Attributions aux fonds et financements spéc.	3'196'500
36 Charges de transfert	129'603'400
37 Subventions à redistribuer	42'200
39 Imputations internes	8'255'100
Revenus d'exploitation	-260'678'800
40 Revenus fiscaux	-154'969'000
41 Patentes et concessions	-229'000
42 Taxes	-57'873'600
43 Revenus divers	-2'826'000
45 Prélèvements aux fonds et financements spéc.	-1'278'200
46 Revenus de transfert	-35'205'700
47 Subventions à redistribuer	-42'200
49 Imputations internes	-8'255'100
Résultat provenant des activités d'exploitation	71'347'400
34 Charges financières	7'574'700
44 Revenus financiers	-32'145'100
Résultat provenant de financements	-24'570'400
Résultat opérationnel	46'777'000
38 Charges extraordinaires	0
48 Revenus extraordinaires	-46'803'900
Résultat extraordinaire	-46'803'900
Résultat total, compte de résultats	-26'900

Pour rappels, les montants positifs correspondent à des charges et les montants négatifs à des revenus.

Cette présentation du résultat à trois niveaux met en évidence le résultat des activités d'exploitation et de financements qui constituent le résultat opérationnel, et le résultat extraordinaire. Le résultat total ou compte de résultats est l'addition des résultats opérationnel et extraordinaire.

Le résultat opérationnel 2021 comparé au cumul des résultats opérationnels des budgets 2020 des quatre communes augmente de 32 millions de francs. Cette augmentation provient en grande partie de la diminution des recettes fiscales liée à la crise du Covid-19 pour 23'450'000 francs et de l'effet de la baisse du coefficient fiscal de 72 à 65 points pour 2'550'000 francs.

Les revenus extraordinaires sont constitués des prélèvements suivants :

Compensation amortissements	-5'803'900
Liquidation de l'excédent de la réserve de réévaluation du PA (projet modification LFinEC)	-26'000'000
Réserve conjoncturelle, effets Covid-19	-15'000'000
	<u><u>-46'803'900</u></u>

1. Evolution des charges d'exploitation

Globalement, les charges d'exploitation se montent à plus de 332 millions de francs.

30. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent 98 millions de francs. Elles ont été estimées sur la base des EPT totaux des quatre communes et de la nouvelle grille salariale. Les postes supplémentaires éventuels n'ont pas été valorisés et seront compensés par le non renouvellement de départs naturels durant l'année 2021. Ce chiffre inclut une baisse de la provision pour heures supplémentaires et vacances non prises, le coût de transition de la nouvelle grille salariale (500'000 francs) ainsi qu'un écart statistique de 2 millions de francs.

Pour l'élaboration du budget 2021, les paramètres suivants ont, par ailleurs, été retenus: nouvelles charges sociales 2021 (LAA, LAAC, ...), octrois des échelons individuels et indexation inchangée à 103.6 (base 100 de 2005).

Nombre d'EPT - Budgets	
Sections / EPT	Budget 2021
Présidence	53.00
Dicastère du développement durable, de la mobilité et des infrastructures	141.35
Dicastère du développement urbain, de l'économie et du patrimoine bâti	210.45
Dicastère du développement technologique, de la sécurité, des finances et des ressources humaines	198.40
Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports	181.45
Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale	69.35
TOTAL BUDGET	854.00

Les effectifs au budget 2021 se montent à 854 EPT et correspondent au total des effectifs 2020 cumulés des quatre communes fusionnées.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le Service des ressources humaines est encore en train d'effectuer, avec les chefs de services, les entretiens de contrôle et de répartition des

effectifs. Cette répartition est donc amenée à bouger et à se préciser encore d'ici à janvier 2021 mais le total des effectifs restera le même.

31. CHARGES DE BIENS ET SERVICES

	Budget 2021
	Fr.
310 Matériel et marchandises	8'894'700
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2'454'300
312 Alimentation et élimination	8'420'500
313 Prestations de services et honoraires	32'067'100
314 Travaux de gros entretien	3'953'600
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	2'783'400
316 Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation	4'800'400
317 Dédommagements	748'600
318 Réévaluations sur créances	2'739'700
319 Diverses charges d'exploitation	-114'900
31 TOTAL	66'747'400

L'augmentation des places d'accueil au pré et parascolaire nécessite une augmentation des charges de biens et services de près de 1 million de francs.

Des montants sont prévus également pour les frais de déménagements (200'000 francs), les frais générés par le changement d'identité visuelle (100'000 francs) et pour l'accompagnement aux changements des collaborateurs-trices (150'000 francs). Ils sont saisis dans les prestations de services et honoraires.

La marge pour variation d'intensité figurant dans « Divers charges d'exploitation » est de 2 millions de francs.

33. AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

	Budget 2021
	Fr.
330 Immobilisations corporelles du PA	26'108'400
332 Immobilisations incorporelles	73'200
33 TOTAL	<u>26'181'600</u>

Les prévisions de dépenses d'investissements 2020 sur les gros crédits ont été évaluées et prises en comptes pour le calcul des amortissements budgétés en 2021. Par ailleurs, les amortissements supplémentaires consécutifs à la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif totalisent 5'803'900 francs compensés par un prélèvement identique à la réserve de retraitement du patrimoine administratif (nature 489).

35. ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX

	Budget 2021
	Fr.
350 Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	0
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	3'196'500
35 TOTAL	<u>3'196'500</u>

Détail des attributions :

Permis de construire	50'000
Entretien des forêts	86'000
Energies, fonds	944'000
Déchets ménages	587'100
Déchets entreprises	26'000
STEP	876'900
Electricité	218'700
Télé-réseau	157'800
Proximité	250'000
	<u>3'196'500</u>

Ces attributions concernent l'alimentation des différentes réserves des domaines autoporteurs et celles des domaines financés par des taxes. L'attribution aux permis de construire

correspond à l'équivalent de la taxe pour places de parcs manquantes perçue lors des projets de constructions et reversée au fonds d'amélioration de l'accessibilité de la Ville. Ce fonds est également alimenté par le 10% du montant des amendes d'ordre.

36. CHARGES DE TRANSFERT

		Budget 2021
		Fr.
360	Quotes-parts de revenus destinés à des tiers	584'500
361	Dédommagements à des collectivités publiques	92'204'600
362	Péréquation financière et compensation des charges	21'340'000
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	15'421'300
365	Réévaluation, participations PA	0
366	Amortissements, subventions d'investissements	53'000
36	TOTAL	129'603'400

Quotes-parts de revenus destinés à des tiers : essentiellement des émoluments au Contrôle des habitants.

Dédommagements à des collectivités publiques : facture sociale et la participation à l'éorén qui tiennent compte du regroupement des quatre communes.

Péréquation financière et compensation des charges : amélioration de plus de 1 million de francs par le regroupement des quatre communes.

Subventions à des collectivités et à des tiers : adaptées pour les Secrétariats généraux et pour le Service de l'accueil et des quartiers.

Subventions d'investissements : amortissements de participations à des travaux de tiers.

37. SUBVENTIONS A REDISTRIBUER

		Budget 2021
370	Subventions à redistribuer	42'200.00
37	TOTAL	42'200.00

Il s'agit de subventions versées par des tiers et reversées immédiatement à des collectivités publiques ou des associations (voir nature 47).

2. Evolution des revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation totalisent près de 261 millions de francs.

40. REVENUS FISCAUX

	Budget 2021
	Fr.
400 Impôts directs, personnes physiques	-110'280'000
401 Impôts directs, personnes morales	-37'500'000
402 Autres impôts directs	-7'000'000
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	-189'000
40 TOTAL	-154'969'000

La répartition des impôts entre le Canton et les Communes est de 125 points pour le Canton et 75 points pour les communes (théoriquement en ce qui concerne les personnes physiques). Pour la Ville de Neuchâtel, le coefficient avait été arrêté à 65 points.

La baisse du point d'impôt, prévue dans la convention de fusion, de 72 à 65 (-9,7%) pour les contribuables des communes de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin génère un manque à gagner de 2,55 millions de francs par année.

Personnes physiques

Les impôts des personnes physiques sont estimés sur la base de l'assiette fiscale de la nouvelle commune. Ils tiennent compte de l'impact de la réforme de la fiscalité qui porte ses pleins effets en 2021. Ils incluent également les effets de la crise du Covid-19 pour 8,05 millions de francs.

Personnes morales

Les impôts des personnes morales sont estimés selon la liste des gros contribuables de la nouvelle commune et incluent également les effets de la crise du Covid-19 pour 15,4 millions de francs.

Impôts fonciers

Les impôts fonciers dus par les personnes morales et les personnes physiques sur leurs immeubles de rendement étaient déjà prélevés dès 2020 par les communes de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Neuchâtel. Ils le seront également, dès 2021 pour les propriétaires de Valangin.

Impôts sur la possession et sur la dépense

Cette rubrique est constituée de la taxe sur les chiens.

41. PATENTES ET CONCESSIONS

	Budget 2021
412 Revenus de concessions	-229'000
41 TOTAL	-229'000

Cette rubrique regroupe les revenus de concessions sur le domaine public ainsi que la concession d'affichage SGA.

42. TAXES

	Budget 2021
	Fr.
420 Taxes d'exemption	-52'000
421 Emoluments administratifs	-2'243'800
422 Recettes hosp. et d'établissements, pensions	-25'200
423 Ecolages et taxes de cours	-778'000
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-39'156'700
425 Recettes sur ventes	-12'629'800
426 Remboursements	-839'900
427 Amendes	-1'645'700
429 Autres taxes	-502'500
42 TOTAL	-57'873'600

Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services : ensemble des montants facturés pour des prestations communales. Les tarifs appliqués en 2021 sont les mêmes que ceux de 2020 pour les habitants des quatre communes.

Recettes sur ventes : vente de l'eau et d'autres biens communaux tels que le vin des Caves, le bois de forêts.

Remboursements : frais de poursuites ou décomptes de charges, entre autre, constitue cette rubrique.

43. REVENUS DIVERS

	Budget 2021
	Fr.
430 Revenus d'exploitation divers	-123'100
431 Inscription de prestations propres à l'actif	-2'269'000
432 Variations de stocks	0
439 Autres revenus	-433'900
43 TOTAL	<u>-2'826'000</u>

L'inscription de prestations propres à l'actif est composée des montants des prestations effectuées par certains services de l'administration imputés aux gros investissements. A titre d'exemple, on peut citer les prestations du Bureau technique des infrastructures ou celles de la Planification et aménagement urbain pour des objets tels que l'adaptation de la STEP ou l'aménagement des Jeunes-Rives.

Les variations de stock ne sont pas budgétées.

45. PRELEVEMENTS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX

	Budget 2021
	Fr.
450 Prélèvements sur les fonds des capitaux de tiers	-377'800
451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-900'400
45 TOTAL	<u>-1'278'200</u>

Détail des prélèvements :

Délégué à l'énergie	-500'000
Eau	-377'800
Mobilité	-75'000
Electricité	-125'700
Chauffage à distance	-64'900
Gaz Corcelles	-122'300
Ports	-12'500
	<u>-1'278'200</u>

Ces prélèvements concernent l'utilisation des différentes réserves des domaines autoporteurs et celles des domaines financés par des taxes.

46. REVENUS DE TRANSFERT

	Budget 2021
	Fr.
460 Quotes-parts à des revenus	-1'312'200
461 Dédommagements de collectivités publiques	-17'251'600
462 Péréquation financière et compensation des charges	-6'034'800
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	-10'119'100
469 Redistribution taxe CO2	-488'000
46 TOTAL	-35'205'700

Quotes-parts à des revenus : rétrocession Vadec dans le cadre de la gestion des déchets.

Dédommagements de collectivités publiques : montants reçus dans le cadre de l'aide sociale, ceux versés pour l'accueil pré et parascolaire par les communes, la participation des communes au syndicat des pompiers et celle pour les ambulances.

Péréquation financière et compensation des charges : montant versé par le canton dans le cadre de la péréquation financière verticale de 6 millions de francs. Rappelons que 1,5 million de francs est reversé aux syndicats.

Subventions des collectivités publiques et des tiers : subventions cantonales à l'accueil préscolaire, aux pompiers et aux mesures d'intégration professionnelles ainsi que de la participation de l'Etat à la fusion pour un tiers (8'226'400 francs sur trois ans).

47. SUBVENTIONS A REDISTRIBUER

	Budget 2021
470 Subventions à redistribuer	-42'200.00
47 TOTAL	-42'200.00

Voir commentaire nature 37.

3. Evolution des charges et revenus financiers

Les charges financières regroupent les intérêts passifs, l'entretien et les pertes sur créances du patrimoine financier. Les revenus financiers comprennent les dividendes, les intérêts sur prêts accordés et les loyers.

34. CHARGES FINANCIERES

	Budget 2021
	Fr.
340 Intérêts passifs	4'027'000
341 Pertes réalisées PF	0
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	81'000
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	3'456'600
344 Réévaluations, immobilisations PF	0
349 Différentes charges financières	10'100
34 TOTAL	7'574'700

Intérêts passifs : Après la première vague de coronavirus du printemps dernier et de la seconde vague cet automne, des mesures de soutien sans précédent tant monétaires que budgétaires ont été prises. Dans ses diverses interventions, la Banque Nationale Suisse (BNS) à l'instar des autres banques centrales a déployé d'importants efforts au travers d'injections de liquidités. En outre et afin d'éviter une forte appréciation du franc suisse, elle a poursuivi sa politique de taux négatifs qui devrait donc se prolonger ces toutes prochaines années. Partant de là, le renouvellement de la dette et le financement des investissements devraient se poursuivre à des conditions très avantageuses et le service de la dette rester contenu malgré la hausse du niveau de la dette à long terme.

Charges pour biens-fonds du patrimoine financier : charges d'entretien courant des bâtiments.

Seuls les ratios calculés sur la base des éléments chiffrés du budget 2021 peuvent être présentés. Sont exclus du tableau ci-dessous tous les ratios calculés sur la base de chiffres du bilan.

Indicateurs financiers

	B 2021
Dette à long terme (en milliers de francs)	466'950
Taux moyen (en %)	0.80
Indicateurs harmonisés des communes / MCH2	
Part des charges d'intérêts (en %)	0.93
Charge d'intérêts nets / Revenus courants	
Valeurs indicatives: 0 - 4 = bon	
4 - 9 = suffisant	
10 et plus = mauvais	
Degré de couverture des rev. dét. (en %)	0.01
Solde du compte de résultats / Revenus déterminants	
Valeurs indicatives: valeur informative uniquement	
car dépend du niveau de l'excédent du bilan (fortune)	
Proportion des investissements (en %)	21.6
Investissements bruts / Dépenses totales	
Valeurs indicatives: < 10 = activité faible	
10 à 20 = activité moyenne	
20 à 30 = activité forte	
> 30 = activité très forte	
Part du service de la dette (en %)	10.0
Service de la dette / Revenus courants	
Valeurs indicatives: jusqu'à 5 = charges faibles	
5 à 15 = charges acceptables	
> 15 = charges fortes	
Poids des intérêts passifs (en %)	5.1
Charges d'intérêts / Revenus fiscaux	
Valeurs indicatives: 0 - 4 = bon	
4 - 9 = suffisant	
10 et plus = mauvais	

Composition de la dette

Taux d'intérêts		Prêteurs	Echéances		Taux moyen	
%	Fr.		Année	Fr.	%	
0.000	10'000'000	- Assurances	45'000'000	2022	25'500'000	1.545
0.030	10'000'000					
0.140	10'000'000	- Fonds de compensation	95'800'000	2023	12'000'000	1.380
0.210	10'000'000	AVS et CP				
0.240	10'000'000	- Banques	93'250'000	2024	27'400'000	1.589
0.250	15'000'000					
0.260	15'000'000	- SUVA	37'400'000	2025	27'050'000	0.669
0.370	10'000'000					
0.390	10'000'000	- PostFinance	61'500'000	2026	32'000'000	0.438
0.410	1'500'000					
0.490	10'000'000			2027	35'000'000	0.640
0.500	20'000'000					
0.550	5'000'000			2028	42'250'000	0.631
0.580	10'000'000					
0.600	5'000'000			2029	45'000'000	1.205
0.610	3'000'000					
0.630	10'000'000			2030	35'000'000	0.486
0.650	10'000'000					
0.660	10'000'000			2031	41'750'000	0.490
0.665	10'000'000					
0.750	10'000'000			2035	10'000'000	0.500
0.830	10'000'000					
0.850	5'000'000					
0.900	2'000'000					
0.980	2'000'000					
1.000	1'750'000					
1.100	10'000'000					
1.270	2'400'000					
1.390	7'250'000					
1.460	10'000'000					
1.480	10'000'000					
1.500	10'000'000					
1.540	10'000'000					
1.610	10'000'000					
1.670	10'000'000					
1.680	5'000'000					
1.920	4'000'000					
2.010	1'800'000					
2.215	15'000'000					
2.290	2'250'000					
	10'000'000	Emprunts 2020 à conclure	10'000'000		10'000'000	
	124'000'000	Emprunts 2021 à conclure	124'000'000		124'000'000	0.750
Total : 466'950'000		Total : 466'950'000		Total : 466'950'000		

44. REVENUS FINANCIERS

	Budget 2021
	Fr.
440 Revenus des intérêts	-1'331'800
441 Gains réalisés PF	0
442 Revenus de participations PF	-5'154'100
443 Produits des biens-fonds PF	-9'165'900
444 Réévaluation immobilisations du PF	-5'000'000
445 Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-58'900
446 Revenus financiers d'entreprises publiques	-135'000
447 Produits des biens-fonds PA	-10'172'200
448 Produits des biens-fonds loués	-925'200
449 Autres revenus financiers	-202'000
44 TOTAL	-32'145'100

Revenus des intérêts : intérêts moratoires sur impôts.

Revenus de participations du patrimoine financier : dividendes touchés sur les participations détenues par la Ville.

Produits des biens-fonds du patrimoine financier : loyers à la Gérance et aux Domaines.

Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier : la réévaluation annuelle des participations est calculée sur la base des comptes des sociétés au 31 décembre n-1. Il s'agit de celles de Viteos SA.

Produits des biens-fonds du patrimoine administratif : loyers des écoles et autres loyers.

4. Evolution des charges et revenus extraordinaires

Les charges extraordinaires sont constituées des attributions aux réserves, dont à la réserve conjoncturelle. Les prélèvements à ces réserves sont considérés comme des revenus extraordinaires.

48. REVENUS EXTRAORDINAIRES

	Budget 2021
	Fr.
483 Revenus divers extraordinaires	0
484 Revenus financiers extraordinaires	0
485 Prélèvements extraordinaires sur les fonds et financements spéciaux	0
489 Prélèvements sur le capital propre	-46'803'900
48 TOTAL	-46'803'900

Détail des prélèvements :

Retraitement du PA	-5'803'900
Réserve réévaluation PA	-26'000'000
SF, réserve conjoncturelle	-15'000'000
	-46'803'900

5. Plan financier

PLAN FINANCIER 2021-2024

	Budget 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Charges d'exploitation	323'771'100	323'828'900	323'928'900	323'828'900
30 Charges de personnel	98'000'000	97'700'000	97'400'000	97'100'000
31 Charges de biens et services, autres	66'747'400	66'147'400	65'547'400	64'747'400
33 Amortissements du patrimoine adm.	26'181'600	26'181'600	26'181'600	26'181'600
35 Attributions aux fonds et financements spéc.	3'196'500	3'196'500	3'196'500	3'196'500
36 Charges de transfert	129'603'400	130'603'400	131'603'400	132'603'400
37 Subventions à redistribuer	42'200	0	0	0
Revenus d'exploitation	-252'423'700	-255'201'900	-257'995'200	-258'050'500
40 Revenus fiscaux	-154'969'000	-157'000'000	-159'000'000	-161'000'000
41 Patentes et concessions	-229'000	-229'000	-229'000	-229'000
42 Taxes	-57'873'600	-58'663'000	-59'456'300	-60'253'600
43 Revenus divers	-2'826'000	-2'826'000	-2'826'000	-2'826'000
45 Prélèvements aux fonds et financements spéc.	-1'278'200	-1'278'200	-1'278'200	-1'278'200
46 Revenus de transferts	-35'205'700	-35'205'700	-35'205'700	-32'463'700
47 Subventions à redistribuer	-42'200	0	0	0
Résultat provenant des activités d'exploitation	71'347'400	68'627'000	65'933'700	65'778'400
34 Charges financières	7'574'700	7'574'700	7'574'700	7'574'700
44 Revenus financiers	-32'145'100	-34'845'100	-27'545'100	-27'545'100
Résultat provenant de financement	-24'570'400	-27'270'400	-19'970'400	-19'970'400
Résultat opérationnel	46'777'000	41'356'600	45'963'300	45'808'000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	-46'803'900	-29'000'000	-33'000'000	-27'000'000
Résultat extraordinaire	-46'803'900	-29'000'000	-33'000'000	-27'000'000
Résultat total, compte de résultats	-26'900	12'356'600	12'963'300	18'808'000

Le plan financier continu prévisionnel est un outil destiné à mettre en évidence les tendances des grandes masses des budgets futurs. Il n'est toutefois que théorique puisqu'il fige à la date de l'adoption du rapport des tendances amenées à évoluer au fil des années. Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire en cours rend particulièrement difficile l'établissement d'un pareil plan pour les années à venir alors qu'aucune prévision économique globale ne fait consensus.

Il faut ici rappeler que la fortune cumulée des quatre communes se montera à 138 millions de francs au 31 décembre 2021. Cette assise financière solide peut permettre d'absorber d'éventuels déficits dans les années à venir.

30 - Indexation nulle. +1,4% pour les effets du système de rémunération plus que compensés par des objectifs d'optimisations des charges de personnel.

31 - Baisse de 2 millions de francs jusqu'en 2024.

33 - Amortissements stables à confirmer.

36 - Chiffre stable pour la péréquation, +1'000'000 francs par an pour l'aide sociale.

40 - PP effet total de la réforme, hausse de la population +1 million, PM hausse 1 million.

42 - Adaptation régulière de +0,5% par an.

44 - Correction réévaluation Viteos de - 2,3 millions par an pour 2022 et 2023, vente réseaux de Peseux (5 mio.).

48 - Prélèvement à la réserve de réévaluation du PA. Prélèvement légal à la réserve conjoncturelle, réduit progressivement en application de la LFinEC. Liquidation de la réserve excédentaire de réévaluation du PF sur 2023 et 2024 pour 24 mio.

La fortune nette au 1^{er} janvier 2021 a été estimée compte tenu des éléments connus et à venir en 2020. Le résultat des exercices influence directement l'évolution de la fortune nette.

Arrondis au millier de francs	2021	2022	2023	2024
Fortune nette au 1 ^{er} janvier	138'000'000	138'000'000	125'600'000	112'600'000
Résultat et opérations diverses	0	12'400'000	13'000'000	18'800'000
Fortune nette au 31 décembre	138'000'000	125'600'000	112'600'000	93'800'000
Insuf.(+) ou excéd. de financement (-)	87'000'000	114'300'000	107'900'000	48'700'000
Dette au 31 décembre	467'000'000	581'000'000	689'000'000	738'000'000

La dette évolue selon l'insuffisance de financement.

C. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Patrimoine administratif	
Investissements bruts	82'515'700
Recettes	-14'561'000
Investissements nets	67'954'700

Les dépenses brutes d'investissements se montent à 82'515'700 francs. Les investissements prévus dans les domaines financés par des taxes (épuration, déchets, ports) ou des tarifs (acheminement de l'eau, électricité, gaz, chauffage à distance, télé-réseau) représentent une somme de 42'618'000 francs.

Les principaux investissements prévus pour 2021 et dont les crédits ont déjà été votés concernent :

- le cheminement piétonnier Gare de Corcelles-Cormondèche-Peseux à la Rue-à-Jean (2'000'000 francs),

- les Jeunes-Rives, secteur 1 (2'000'000 francs),
- le concours d'architecture pour l'avenir du Collège Latin (410'000 francs),
- la restauration de la Collégiale, 2^{ème} étape (3'000'000 francs),
- le pôle muséal de conservation (2'000'000 francs),
- les nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard (2'800'000 francs),
- la rénovation de la station de traitement de Champ-Bougin (7'000'000 francs),
- le remplacement de conduites du réseau d'eau (2'375'000 francs),
- la rénovation de la STEP (18'000'000 francs),
- la traversée de Peseux (3'780'000 francs)
- La réfection des conduites souterraines et la réalisation du pavage et le dallage au Bourg et à la Collégiale de Valangin (560'000 francs).

Les principales dépenses d'investissements en 2021 qui doivent encore faire l'objet de nouvelles demandes de crédit, sont les suivantes :

- l'entretien du domaine public (1'500'000 francs),
- l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif (1'000'000 francs),
- les équipements des Arniers (1'000'000 francs),
- le PGEE à la Rue de la Cure, Corcelles (1'015'000 francs),
- le PGEE aux Ravines, Peseux (1'500'000 francs),
- La réfection du pont sur le Seyon (100'000 francs).

Investissements (PA)

Dépenses d'investissements bruts:	Fr.
sur crédits accordés	63'664'700
sur crédits à solliciter	19'351'000
Total	83'015'700
Recettes d'investissements	-14'561'000
Investissements nets	68'454'700

Durant l'année 2021, 77% des dépenses d'investissement prévues concernent des crédits déjà accordés.

L'autofinancement calculé selon l'article 5 du règlement communal sur les finances (RCF) pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances est de 70,1% pour l'année 2021.

Insuffisance de financement et besoin de trésorerie

Investissements

Investissements bruts	83'015'700
- recettes d'investissements	-14'561'000
Investissements nets	68'454'700

Autofinancement

Solde du compte de résultats	26'900
33 Amortissements du PA	26'181'600
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'196'500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1'278'200
366 Amortissements des subventions d'investissement	53'000
389 Attribution au capital propre	0
489 Prélèvement sur le capital propre	-46'803'900
Autofinancement	-18'624'100

Insuffisance de financement

Investissements nets	68'454'700
- Autofinancement	18'624'100
Insuffisance de financement	87'078'800

Besoin de trésorerie

Insuffisance de financement	87'078'800
Amortissements:	
Rentes Genevoises	150'000
Rentes Genevoises	150'000
Rentes Genevoises	250'000
Emprunts à rembourser:	
BCN	1'000'000
Postfinance	250'000
Banque Cantonale Genève	2'750'000
Banque Cantonale Genève	3'000'000
Suva	10'000'000
Caisse Pensions Poste	10'000'000
Banque Cantonale St-Gall	10'000'000
Besoin de trésorerie	124'628'800

D. CONCLUSION

Alors que les effets économiques de la crise Covid-19 frappent l'ensemble des collectivités publiques, la commune fusionnée pourra compter sur une fortune cumulée s'élevant à 138 millions de francs au 31 décembre 2021 pour relever les défis financiers à venir.

Les réserves totaliseront encore plus de 304 millions de francs à la fin de l'exercice 2021 alors que le niveau de la dette augmentera à 467 millions de francs sous l'effet des importants investissements prévus dans ce budget.

Il est clair que la situation particulièrement difficile que nous vivons en cette fin d'année 2020 demande une souplesse et une réactivité sans précédent de la part du législatif et de sa commission financière. Les mois et années à venir devront permettre un travail main dans la main avec l'exécutif afin de profiter pleinement de la dynamique du projet de fusion et des potentiels d'optimisation qui en découlent.

L'année 2021 sera une année de consolidation de l'organisation de la nouvelle commune. Il s'agira également de poursuivre la mise en route de la Région Littoral Neuchâtel, avec les buts et les missions que l'Accord de position stratégique (APS) lui assigne, dont, notamment, le rôle de moteur économique du Canton mais aussi l'élaboration unifiée du Plan d'aménagement local (PAL).

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'adopter les projets d'arrêtés liés au présent rapport.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 2020

Le Conseil communal

E. GLOSSAIRE

Voici ci-dessous quelques-uns des nouveaux termes découlant de la nouvelle législation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 (LFinEC) :

Plan financier	Estimation des charges, revenus, dépenses et recettes pour les 4 prochaines années
Compte de résultats	Charges et revenus de l'année
Compte d'investissement	Dépenses et recettes activées au bilan puis amorties
Investissements	Dépenses du patrimoine administratif (PA)
Placements	Opération financière au patrimoine financier (PF)
Crédit d'engagement	Dépenses ou charges pouvant aller au-delà d'une année
Crédits complémentaires	Appoint au crédit d'engagement
Crédits budgétaires	Montants prévus pour une année
Crédits supplémentaires	Appoint au crédit budgétaire
Charges et revenus de transfert	Subventions
Taxes	Emoluments, écolages, recettes sur ventes, amendes
Charges financières	Intérêts sur emprunts, entretien du PF, autres charges liées au patrimoine financier
Revenus financiers	Dividendes, loyers bâtiments du PF, réévaluation du PF

**Projets d'arrêtés I à VII : voir document annexe et sa
note d'accompagnement**

Projet VIII

Arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2021

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2021 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	332'026'200
Revenus d'exploitation	-260'678'800
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>71'347'400</u>
Charges financières	7'574'700
Revenus financiers	-32'145'100
Résultat provenant de financements (2)	<u>-24'570'400</u>
Résultat opérationnel (1+2)	46'777'000
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-46'803'900
Résultat extraordinaire (3)	<u>-46'803'900</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>-26'900</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	83'015'700
Recettes	-14'561'000
Dépenses nettes	<u><u>68'454'700</u></u>
c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :	
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	35'523'700
Crédits financés par des taxes	32'931'000
Dépenses nettes	<u><u>68'454'700</u></u>

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IX

**Arrêté
concernant les crédits
pour faire face à des imprévus
pour l'exercice 2021**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit budgétaire total de 1'050'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2.- Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux directions / aux sections de la manière suivante :

a) Infrastructures	300'000
b) Patrimoine bâti	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	300'000
Total	<u>1'050'000</u>

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet X

**Arrêté
concernant le prélèvement
à la réserve conjoncturelle**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 15 millions de francs est prévu au budget 2021.

Art. 2.- Ce montant est justifié par les effets sur les recettes fiscales de la réforme de la fiscalité et par ceux liés à la crise du Covid-19.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

**Arrêté
concernant des prélèvements
à la réserve conjoncturelle
et au fonds d'amélioration accessibilité Ville**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 15 millions de francs est prévu au budget 2021.

Art. 2.- Ce montant est justifié par les effets sur les recettes fiscales de la réforme de la fiscalité et par ceux liés à la crise du Covid-19.

Art. 3.- Un prélèvement de 260'000 francs au fonds d'amélioration accessibilité Ville est prévu au budget 2021 pour le financement des abonnements Onde verte.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet XI

**Arrêté
concernant les dépenses
portées à l'actif du patrimoine administratif
pour l'exercice 2021**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit budgétaire annuel total de 1'000'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

Art. 2.- Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par la Section de l'Urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.